

Réponse à propos de la Machine, à écrire...

pour le moulin de la Machine à Milon-la-Chapelle (78 ; Yvelines)

La demande via le courriel :

Bonjour,

Je recherche quelqu'un pour **étudier profondément l'origine d'une phrase** (tirée d'un testament trouvé dans un cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay), du 12^{ème} siècle. Pour situer, dans ce testament, il semblerait qu'il y ai une référence a un lieu (un moulin plus exactement), j'aimerais avoir des informations sur ce mot qui semble "inconnu" !

la phrase en question : "**presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis**"

le coeur de la recherche est "mollendino de Mascenciis" qui apparemment, est devenu avec le temps "Moulin de la machine" (qui est un lieu dit d'un moulin que je suis en train d'essayer d'acquérir, a Milon la Chapelle, (78)

j'ai déjà quelques informations a vous donner si vous pouvez m'aider (en pièce jointe)

quel pourrait etre le prix pour cette étude ?

merci

bonne journée

Cordialement,

Documents liés à la demande (fichier : recherche origine.txt)

1- testament de 1190 de Adam de castro forti

<http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Vaux-de-Cernay/0087>

<http://elec.delisle.enc.sorbonne.fr/cartulaires/html/Vaux-de-Cernay.html>

"presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis"

testament = aveu ?

2-

<https://books.google.fr/books?id=QDdMAAAAMAAJ&pg=PA347&dq=mascenciis&hl=fr&sa#v=onepage&q=mascenciis&f=false>

Mascencies ou Mascenceiis ?

bois aux Mechines

3-

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay: 1301-1635 Appendice

<https://books.google.fr/books?id=VfsnAAAAYAAJ&pg=PA372&dq=Mascenciis&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiK78fWjeTsAhXL3YUKHW-4B7sQ6AEwAnoECAUQA#v=onepage&q=Mascenciis&f=false> page 372

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530297352/f1.item.zoom#>

Introduction à une réponse développée

L'Histoire, science de toutes, est infinie par nature. Ce n'est pas une science exacte puisque personne ne peut contenir l'infini. Elle progresse et on peut simplement et seulement en donner quelques clés.

Une réponse profonde, présentement demandée, est donc infinie par la structure même de la science historique et de ses sciences annexes, et de plus l'infini se paie, sans doute ma tête...

Ainsi, j'apporterai des réponses, mais pas toutes celles attendues puisque c'est impossible. Je vais essayer de vous apporter des réponses en fonction de celles qui sont acceptées et à la mode à Paris en ce moment et en fonction de l'état de destruction du patrimoine rural là-bas.

Les réponses que j'apporterai dans l'explication de la phrase en latin médiéval, *presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis* (référéncée ci-dessus), en ciblant plus précisément ces trois derniers termes, vous appartiendra ses prochains jours en fonction de la disponibilité artisanale des sources historiques et de l'état de ma connexion.

Elle ne sera pas forcément à votre goût, mais la galaxie du Sombrero M104 non plus... Non ?

A travers mon expérience historique, les trois mots de l'extrait ou copie du testament cité vont vous emmener et vous faire traverser notablement le jurassique, l'éocène, etc., périodes géologiques charnières, en passant par l'Antiquité esclavagiste romaine, le Moyen Age carolingien de même, le très chrétien catholique romain Moyen Age classique, etc., mais aussi la science des moines du Grand Siècle de Louis XIV et de son académie des Sciences, bénédictins de la congrégation de saint Maur inventeurs de la science (la diplomatique) dont relève votre questionnement.

Même sans le savoir au départ, vous irez jusqu'aux Saintes-Marie-de-la-Mer, voire même jusqu'à Huisseau-sur-Mauves et dans bien d'autres lieux que vous comprendrez ainsi beaucoup mieux, sans parler de l'ensemble de la Région parisienne et du reste. Il est une clé en lui-même comme tout ici-bas. Son chemin est tragique, dramatique, co(s)mique pour les Huns, gra(a)ves pour les autres, lucratif pour certains, beaux coups moins pour d'autres, sachant qu'un moulin, en France, a un sens pluriel qui approche, ici sur Terre et terre sûre, de certaines singularités plurielles et d'un singulier pluriel vraiment très g(a)stronomique.

Vous allez être particulièrement surpris. Voici le patron et plan directeur de mon prochain rapport frais de... ce jour.

Plan provisoire d'une réponse développée

en attendant une réponse prof. ... onde

1/ Le texte original

a/ Transcription et analyse diplomatique.

Texte en version internet revue et corrigée par l'Ecole des Chartes : *In nomine sanctæ et individue Trinitatis. Ego Adam lego monachis Sarnaii SEPTEM quadrantibus vinearum Mundevillæ et modium annonæ singulis annis in granchia ejusdem villæ. Monialibus Bellomeri lego VIGINTI solidos annuos in redditu carnificum apud Gallardonem ; Domui pauperum ecclesiæ Parisiensis DUOS sextarios annonæ annuatim, in granchia Mundevillæ ; monachis Castri Fortis UNUM arpennum vineæ similiter apud Fontanetum extra clausos ; presbitero ejusdem ecclesiæ UNUM arpennum vineæ similiter apud Fontanetum, extra clausos, ad missas cantandas in ecclesia Castri Fortis ; DUOS modios vini in clausis Fontaneti annuatim, ad opus fabricarum ejusdem ; ecclesiæ Beati Christophori VIGINTI solidos annuatim in censibus Castri Fortis, in die anniversarii mei ; QUINQUE solidos annuatim similiter in censibus Castri Fortis monachis ejusdem Castri et tribus presbiteris communiter distribuendos ; domum Odonis de Toisus presbitero, si potest ad hunc vinum acquiri, ad DUODECIM vel SEX denarios censuales ; pro servicio lampadis Trium Regum QUINQUE solidos annuos in censibus ; presbitero Sanctæ Trinitatis DUOS sextarios annonæ annuatim in granchia Castri Fortis ; ad fabricas ecclesiæ beati Thomæ QUINQUE solidos annuos in censibus ; ad fabricas ecclesiæ Manneii QUINQUE solidos annuatim in censibus Manneii ; presbitero Manerii duos sextarios annonæ annuatim in grangia Manerii. Garino*

de Buissum VIGINTI solidos censuales in Plano Bosco ; DUODECIM solidos censuales, quos debebat monachis Castri Fortis, assigno eis a censuariis, scilicet Hugone de Guimberti Villa..... ; monialibus de Gif¹ DUOS sextarios annonæ annuatim apud Castrum Forte ; **presbitero Capellæ UNUM modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis** ; presbitero Mundevillæ in ipsa villa UNUM modium annonæ annuatim, et UNUM modium vini annuatim ; ad fabricam ecclesiæ ejusdem villæ UNUM sextarium annonæ annuatim ; ad Templum loriam et caligas ferreas ; leprosis Castri Fortis cooperturas ferreas. Hugoni Bordel reddantur SEXAGINTA solidi ; Ricardo Demon reddatur terra sua pro OCTO libris ; restitutionem faciendam hominibus Mundevillæ procurent mei legatarii. Ita de majore ejusdem villæ defuncto terram Adæ de Copperia reddo sororibus ejus ; Theobaldo de Villa Faveroli reddat feodum ad probationem suam ; cæteras armaturas a supradictis committo dispositioni legatariorum, scilicet quoniam in hac dispositione testamenti mei ego et qui mihi assidebant forte in aliquo erravimus, aut minus discrete fecimus, legatariis meis, videlicet matri meæ, avunculo meo Roberto, fratribus meis Galleranno et Philippo ultimam stili mei libertatem committo et plenariam in omnibus addendi vel subtrahendi ; vel immutandi potestatem. Totum autem hoc, etiam conditionem hanc ultimo dictam, uxor mea fide firmavit sibi pro posse suo inviolabiliter observandam. Hujus rei testes sunt, qui presentes affuerunt : abbas Sarnaii, cum quibusdam monachis suis ; Salomon presbiter ; Hugo de Loges et Garnerius de Buissun et multi alii.

Référence internet : *Cartulaire des Vaux-de-Cernay. à l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris*, dir. Olivier Guyotjeannin, 2009 (Éditions en ligne de l'École des Chartes, volume 11), <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/vauxcernay/>.

L'extrait "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in **mollendino de Mascenciis***", disponible sur l'internet à cette date (<http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Vaux-de-Cernay/0087>) est une reprise d'un travail de diplomates du XIX^e siècle, transcription et analyse partielle du cartulaire de l'abbaye des Vaux-du-Cernay, édité par Lucien Merlet et Auguste Moutié.

Cette phrase extraite du testament d'un certain Adam (*Adam de Castro Forti*, Adam du Châteaufort), datée des environs de 1190, indique parmi la liste des legs, une rente en nature à prélever chaque année sur le moulin de la Machine, et à donner au prêtre de la Chapelle.

Elle peut se traduire ainsi : « **au prêtre** (ou au presbytère) **de la Chapelle, un muid** (unité de mesure) **de la production de l'année** (à prendre) **annuellement** (dans le, sur le...) **au moulin de la Machine**. Cette identification géographique ne semble pas avoir été contestée.

Auparavant, dans le texte nous trouvons : *monialibus de Gif DUOS sextarios annonæ annuatim apud Castrum Forte*, c'est-à-dire « aux moniales de (l'abbaye de) Gif (Gif-sur-Yvette ; 78 ; Yvelines), deux setiers de la production annuelle (à prendre) annuellement à Châteaufort (commune des Yvelines, proche de Milon-la-Chapelle) ». Cette proximité confirme la traduction et la localisation des lieux, puisque dans les chartes anciennes, les lieux sont approximativement listés par proximité géographique.

La suite indique : *presbitero Mundevillæ in ipsa villa UNUM modium annonæ annuatim, et UNUM modium vini annuatim*, c'est-à-dire « au prêtre (ou au presbytère) de Mondreville (78 ; Yvelines ; ou Mondeville, 91 ; Essonne, sans certitude).

La paroisse de la Chapelle correspond à une partie de l'actuelle commune de Milon-la-Chapelle (78 ; Yvelines). **Le moulin de la Machine** se situe vers la limite sud-est de cette commune, près du lieu-dit **l'Île du moulin de la Machine**, qui est une parcelle de prés entourée d'eau, au fond de la vallée du Rhodon, entre le bief dudit moulin et la rivière du Rhodon (voir le cadastre ancien dit napoléonien sur le NET et la cartographie sur Géoportail).

b/ Complément à l'analyse de texte par la diplomatique et la bibliographie.

Ce testament a été publié pour la première fois dans l'ouvrage : *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les Chartres originales conservées aux Archives départementales de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, Tome Ier, 1118-1250*, par messieurs **Lucien Merlet** et **Auguste Moutié**, membres de la Société Archéologiques de Rambouillet, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'ALBERT duc de LUYNES, membre de l'Institut, Paris, typographie de Henri Plon, imprimeur de l'empereur, 1857, *CARTULARIUM VALLIUM SARNAII*, n° LXXXVII, *testamentum Adae de Castro Forti (circa a. 1190 ; aux environs de l'an 1190)*, **pages 106 et 107** (voir books.google.fr).

Le légataire Adam semble mentionné dans la charte LXXXV de Philippe Auguste. La date de 1190, établie par les personnages nommés dans l'acte, indique que c'est un testament fait en vue du départ pour la croisade du roi Philippe Auguste en Terre Sainte en 1190. Ce départ en croisade est la raison de ce testament, sachant que l'on trouve également un *Adam de Castro Forti*, en 1190, dans la charte n° 296 du recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France.

Référence bibliographique : *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France, Tome I, années du règne I à XV (1^{er} novembre 1179 – 31 octobre 1194)*, publié sous la direction de M. Elie Berger, membre de l'Institut, par M. **H. François Delaborde**, professeur à l'École des Chartes, Paris, Imprimerie Nationale, 1916 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114540f/>), n° 296, page 358.

Le document originelle de cette phrase semble avoir été une copie dans une **déclaration des biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, faite par les religieux à la Chambre des comptes, en 1511, ayant appartenu à M. Auguste Moutié**, rédacteur du cartulaire cité ci-dessus de cette abbaye.

Le testament se trouvait **folio 245 verso**, dans cette copie de la déclaration de 1511. Une mention de cette déclaration des biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay apparaît dans la transcription de l'acte n° 375, note B, page 463, dudit recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France.

Un tel registre, et donc sa cote, la liasse, aux Archives départementales des Yvelines, où pourrait se trouver cette déclaration de biens, n'est pas précisé par ces éditions. Une telle déclaration de biens pourrait se trouver dans le fonds **45 H 1 à 45 H 40, fonds de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay**. L'inventaire de la série H, des biens des ecclésiastiques réguliers du département des Yvelines est publié en pdf sur le NET (FRAD078_000-002_000-000-190.pdf).

La charte originale peut être encore conservée aux Archives départementales des Yvelines (improbable, mais à vérifier) dans la liasse **45 H 34 : Journal de l'Abbaye** par Charles Louvet, prieur, 1680-1689. – Notes sur des fondateurs et bienfaiteurs, XVIIe siècle. – Visites de l'abbaye, 1560-1680. – Partage des biens de l'abbaye, 1676. – Autre partage en trois lots de 7 939 livres chacun, 1736. – État de revenus aux XVIIe et XVIIIe siècles. – État des religieux en 1790. – Bulles de papes confirmant les privilèges de l'ordre de Cîteaux, XIIe-XVe siècles. – Bulle d'Innocent IV interdisant l'aliénation des biens de l'abbaye, 1250. – **Chartes relatives surtout à des donations par testaments, 1159-1674**. – Réparations à la ferme de Saint-Nom et plan, 1663. – État de travaux à faire à l'abbaye, 1722. – Auffargis. Baux de la ferme de la Tuilerie, 1541-1602. – Baux divers, 1777-1790. – Plan de la seigneurie des Vaux-de-Cernay, XVIIIe siècle.
Cote : 45 H 34. Dates : 1159-1790. Description physique : 65 pièces parchemin, 72 pièces papier.

c/ Introduction aux compléments à l'analyse du phrasé concernant le bien foncier.

Si l'original de ce testament est retrouvé dans le fonds 45 H (peut-être dans les chartes de la liasse 45 H 34) des Archives départementales des Yvelines, la transcription pourra en être corrigée.

On remarque dès à présent que :

presbitero, évoque le prêtre médiéval désigné pour avoir la garde et la charge des âmes d'une paroisse (circonscription issue de l'Empire romain, appartenant à un doyenné, un archidiaconé, un diocèse, une province...). Ce terme désigne le vieillard ou le prêtre, terme militaire en latin classique. Le mot est ici au datif (du verbe *do, dare*, donner).

presbitero Capellæ (*Capellæ*, génitif de *Capella*) nous évoque le statut juridique de celui qui s'occupait des âmes de la paroisse de la Chapelle, bénéficiaire du legs. Le don est fait au profit du presbytère, en tant que référent juridique local, c'est-à-dire au prêtre, non à la personne individuelle mais au titulaire de cette charge inamovible.

Capellæ, se traduit par « chapelle » qui est l'ancien nom des édifices religieux avant le terme d'église, en tant que siège d'une paroisse. Ce terme provient de la chape de saint Martin, sa couverture avec son chaperon, et donc de sa protection donnée et accordée par l'Eglise. Avant l'an mil, tous les petits édifices religieux catholiques romains ruraux, portaient le nom de *capella*. Ce terme, sans doute antérieur à la christianisation, évoque en latin classique, une petite chèvre (diminutif de *capra*), une chèvre (nom d'un animal qui peut désigner parfois une sorte de tréteaux de support de travail, généralement de coupe). C'est un terme injurieux. La Chèvre est une étoile de la constellation du Cocher. Nous reviendrons sur cette piste dans un prochain paragraphe.

unum modium (accusatif, COD, complément d'objet direct du verbe *lego*, je lègue, présent au début de l'acte testamentaire : *Ego Adam lego...*) traduit par un muid représente presque environ 2 m³. La nature de la production (farine...) n'est pas précisée. Le muid de Paris, valait au XVIII^e siècle 12 setiers de 12 boisseaux de 640 pouces cubes, soit 1,824 m³. Cette quantité représente environ une charge de charrette.

annonæ (*annonæ*, génitif de *annona*) traduit par « de la production annuelle, de la récolte de l'année ». Il s'agit généralement d'une production de céréales, blés...

annuatim, adverbe, est traduit classiquement par annuellement.

in mollendino (ablatif de lieu) *de Mascenciis*, traduit par « dans le moulin de la Machine », ne semble pas porter à discussion, sinon que le mot *mollendinum* porte ici deux ll, ce qui est peut-être un « clin d'œil » du clerc, ou du copiste, à propos du destin des âmes du lieu... Le phrasé avec son *de* indique l'utilisation de la préposition « de » en ancien français à la fin du XII^e siècle.

Traduire Machine, *machina* en latin classique, par *Mascenciis* en latin médiéval est bizarre. Cela ouvre des perspectives d'interprétation. Le c peut être une erreur de transcription (e ?) puisque la personne qui en fit la copie ne pouvait sans doute pas connaître en 1511 le lieu-dit. Il ne s'agit pas d'une transcription phonétique, mais d'une copie lettre à lettre d'un texte non prononcé. Voir le texte original des environs de 1190 permettra de résoudre cette curieuse énigme toponymique médiévale.

2/ Situation du bien foncier : Milon-la-Chapelle

a/ Milon-la-Chapelle et sa situation historique et géographique

La commune de Milon-la-Chapelle appartient à la région naturelle de l'**Hurepoix**. C'était une région de la nation gauloise des *Parisii*, tribu germanique installée là par les Sénon, sans doute pour se défendre d'autres barbares Germains plus ou moins voraces. Sous l'Empire romain, après la **Guerre des Gaules** menée par Jules César, cette nation gauloise des *Parisii* conserva ses frontières pour des questions pratiques, notamment spéculatives, d'excitation ou de répression des révoltes. Milon-la-Chapelle se trouve ainsi être un vallon barrant l'accès à *Lutecia*, Lutèce, actuelle Paris.

Cette **vallée du Rhodon**, affluent de l'Yvette, comme celle de la Mérantaise au nord, comme celle de la Bièvre plus au nord, comme celle du vallon de Trotigny au sud, comme celle de l'Yvette en amont de Chevreuse plus au sud, comme celle du Ru des Vaux du Cernay plus au sud, comme les étangs de la Haute Vallée de Chevreuse encore plus au sud, etc., s'est formée dans les rides concentriques géologiques visibles autant à Fontainebleau (grès), que dans tout le sud de la Région parisienne, rides formées (*deep impact* ? de fronde géante... où l'huis luit... aujourd'hui) après l'ère secondaire (Trias, Jurassique, Crétacé), pendant l'ère tertiaire (Paléocène, Eocène, **Oligocène**, **Miocène**, Pliocène) et accentuées par l'érosion pendant notre très courte ère quaternaire. La plupart des roches érodées datent de l'Oligocène (-34 à -23 millions d'années ; Stampien, G1, G2, G3) voir du début du Miocène (Burdigalien, M1), temps de l'apparition des primates (notamment du *Dryopithecus* ou *Proconsul*), des baleines et des serpents... Cette onde géante, parmi d'autres, est bien visible sur **Géoportail** autant sur la carte du relief que sur la carte géologique, même à l'échelle 1/1 000 000.

Le Château de Milon et la Chapelle, qui étaient deux paroisses séparées, se trouvaient en retrait d'une avancée de la frontière des *Parisii* sur le diocèse de Chartres, ancien pays de la nation gauloise des *Carnutes*, totalement exterminée (Beauce oblige...), pendant la Guerre des Gaules. Cette **frontière antique** était dans la région, notamment avec la Seine, organisée **serpenteant** afin de rendre les interventions des autorités esclavagistes romaines ou de leurs mercenaires plus efficaces, autant par leur intimidation, leur surveillance que leur efficacité d'appréhension. C'est essentiellement une **région forestière de chasse** quel qu'en soit le gibier. On y trouve notamment des traces toponymiques de pièges, de forts, de marchés d'esclaves, comme la Machine, etc.

Ces deux frontières, l'une absolue et actuellement géologique, et l'autre esclavagiste, sont exprimées dans la **toponymie locale** avec beaucoup de poésie, autant terrifiante que méritoire pour les martyrs de la faune-éthique locale ou importée. Prendre en secret un crayon de papier et un cahier d'écolier permet de s'en rendre contes...

Le **testament de 1190** en question, présent dans les archives de l'abbaye des Vaux-du-Cernay, fait référence à la Chapelle, dont le nom ne désigne pas forcément ce qu'un médiéviste pourrait en croire. Il fait également référence au Moulin de la Machine qui n'évoque pas forcément seulement un moulin. Nous sommes en présence d'une singularité plurielle et d'un pluriel singulier... spirituel.

L'**abbaye des Vaux-de-Cernay** (cernes... cerné...) était un monastère bénédictin de l'ordre de Cîteaux, monastère cistercien, fondé au XII^e siècle. Les ruines des bâtiments spoliés et leur exploitation sont situées dans les communes de Cernay-la-ville et d'Auffargis, dans le département des Yvelines, dans l'ancien diocèse de Paris (avec Dampierre-en-Yvelines, Senlisse, Chevreuse, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Milon-la-Chapelle, etc., 78 ; Yvelines), non loin de la frontière antique avec l'ancien diocèse de Chartres (Rambouillet, le Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi, Maurepas, Trappes, Montigny-le-Bretonneux... ; 78 ; Yvelines). Une pacifique surveillance...

b/ Les moulins à eau de Milon-la-Chapelle.

Le Moulin de la Machine qui semble un phrasé toponymique ancien, n'est pas le seul moulin à eau présent sur la commune. Les moulins à eau connus de Milon-la-Chapelle sont :

- le **Moulin de Fauveau** dont le site sert de passerelle sur la rivière du Rhodon,
- le **Moulin Tournay** qui s'alimente par un ruisseau et son bief sur la rive droite et sud du Rhodon,
- le **Moulin de Milon**,
- le **Moulin de la Mare**, où un pont enjambe la rivière du Rhodon,
- et le **Moulin de la Machine** sur la rive gauche, est.

Tous ces moulins ont été cartographiés au XVIII^e siècle (certaines cartes sont trouvables sur le NET).

La vallée de la rivière du Rhodon dont l'eau alimente ces moulins marque la limite ouest de la commune de Milon-la-Chapelle entre le Moulin de la Machine et le Moulin de la Mare.

La rivière du Rhodon n'est pas seule à alimenter en eau ces moulins. De nombreuses sources captées par des bassins, des étangs, des mares, en accentuaient ou en régularisaient le débit. Le coteau est de ce vallon est plus humide que le coteau ouest, à cause des vents dominants d'ouest.

c/ Le moulin de la Machine : historique connu et déduit : l'enquête possible ou non.

Le Moulin de la Machine, qui avait son propre **bief**, se situe en limite sud de l'ancienne paroisse de la Chapelle, non loin d'un autre moulin à eau situé sur la commune de Rhodon, non loin de sa limite nord.

Le Moulin de la Machine s'alimentait en eau par un bief captant notamment les eaux de l'actuelle Forêt Départementale de Champfaily et le coteau est. Il existe peut-être une **source** derrière, à l'est, du bâtiment actuel où les cartes des années 50 et la carte géologique montre un **bassin**, sans doute de décantation, précédant la roue du moulin.

Il existe au-dessus du Moulin de la Machine, un **chemin**, limite de la commune, montant sur le coteau jusqu'au lieu-dit de la Futaie. Ce chemin peut faire descente des eaux de pluie. Ce chemin semble particulièrement ancien et semble le départ de la production ou de l'approvisionnement du moulin. Il présente une configuration étrange, avec une sorte de **promontoire** plus ou moins rectangulaire à mi-chemin du côté du vallon. Le chemin passe ainsi entre cette protubérance et le coteau lui-même (G2b2 : argile ferrugineuse à meulière de Montmorency du Stampien supérieur).

Sur le bâtiment actuel, la photographie d'une agence immobilière semble nous montrer, face à un fossé d'évacuation identifiable comme l'ancien bief, l'**arche** d'une voûte surplombant le passage des eaux, et protégeant logiquement l'emplacement ancien de la **roue de ce moulin**.

La retenue d'eau, aménagée dans le vallon, proche et à l'ouest du Moulin de la Machine, concerne le moulin de Rhodon.

Le bâtiment a été très transformé et semble, à la vue de la photographie d'agence immobilière fournie, difficile à dater (fin du XII^e siècle ? XV^e siècle ?). Nous savons que les moulins sont parfois **entièrement reconstruits à travers les affres des périodes historiques**. Nous pouvons cependant affirmer avec certitude que la structure architecturale de la partie avec arche, paraît d'Ancien Régime. Le bâtiment figure sur le cadastre ancien dit napoléonien. N'ayant en mains aucune photo de détails architecturaux, il est difficile de pousser l'enquête plus avant sans prendre le risque de sortir de la science historique.

Existe-il des sources historiques, une liasse de gestion de ce bien foncier pour les périodes médiévale et moderne ? **Je n'ai rien trouvé dans les inventaires** de la série G (ecclésiastiques séculiers) ou dans celui de la série H (ecclésiastiques réguliers) concernant ce moulin.

La plupart des terres cultivées du secteur semble l'avoir été en vignes. Ainsi, on peut difficilement, savoir à quoi pouvait bien servir ce moulin, mais on peut émettre quelques hypothèses :

- lin traité (peu probable),
- mouture de grains, farines (habituellement vrai)...
- broyage du marc de raisin, notamment pour l'amendement de terres, ou pour la production de tannins pour les tanneries.

Le **terroir** semblant majoritairement **viticole** sous l'Ancien Régime, on peut retenir facilement cette dernière hypothèse.

d/ Le lieu-dit de la Machine : analyse toponymique rapide.

Il est facile de penser que le phrasé du Moulin de la Machine doit être découpé en « Moulin » et « Machine », d'autant que le toponyme **la Machine** apparaît ainsi sur la carte de Cassini.

Pourtant, en grande sémantique, le phrasé toponymique « Moulin de la Machine » nous fait parvenir beaucoup d'évocations. Il est donc à considérer ainsi, en plus de la Machine, d'autant qu'il figure ainsi dans le phrasé étudié ici, *in mollendino de Mascenciis*, bien que traduit en latin médiéval, puis recopié par quelqu'un qui n'en connaissait pas forcément la phonétique.

Le toponyme de la Machine peut évoquer le mécanisme du moulin, mais la vérité semble totalement ailleurs bien qu'il puisse être vrai pendant le fonctionnement de cette machine à eau.

Dans l'hypothèse d'un moulin à broyage de **marc de raisins** (bonjour les pépins...) on touche notamment à la production de tannins, et à l'abattage et au commerce du bétail (chèvres par les broussailles des coteaux, bovins par les prairies humides des vallons, ovins par les plateaux plus secs, esclaves par cette frontière antique...) et à la **tannerie** sachant que les esclaves, prisonniers, fugitifs, migrants clandestins, etc., sous l'Empire romain ou sous des régimes en pire, faisaient partie du bétail.

Semblent appuyer cette hypothèse, le Moulin de la Mare, le toponyme proche de **la Mare aux Loups**, synonyme de Romains en toponymie, évoquant une mare de sang romain, éventuellement de v(a)in, **la Madelaine**, la laine faite et ajoutée, le péché originel, la recherche du plus grand profit même par désertification ou meurtres, la prostituée, synonyme de la Louve, ROME !

On rejoint là, l'un des sens principal du mot latin *machina*. Il faudra y consacrer un chapitre...

Un chapitre d'abbaye ? Un chas pitre ? Mais alors « **Mascenciis** »... masque (h)aines si hisse, masse qu'aines s'y hissent ? Deux rôles, non ? Il est vrai qu'au Moyen Age, les Chrétiens avaient le temps... à eux, pouvant se permettre ce genre de fantaisies mémorielles...

Oui, oui (mouton en langue gauloise), tous les chemins mènent à ROME, SPQR ! Ce port...

C lunaire... ou U équatorien ? Les deux monts, *capite* ne... voire les Troie !

Avec deux Il comme Icare...

3/ La gestion médiévale des toponymes et la connaissance des biens fonciers

a/ Source originale et source originelle : qu'est-ce qu'un cartulaire ?

Le phrasé en question, "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis*", est en **latin médiéval**, langue juridique écrite majoritairement jusqu'au milieu du XIII^e siècle. On ne doit jamais oublier que les toponymes, les noms de lieux cités, sont des adaptations latines médiévales de cette époque. Le sens ou les sens de ces mots étaient souvent incompris à l'époque par les clercs eux-mêmes. Les toponymes « compris » dans un sens contemporain pour l'époque, étaient parfois traduits, comme « *capella* » pour « **la Chapelle** ». Le sens du mot *capella* pour le clerc rédacteur était sans doute celui, actuel, de chapelle, en tant que fondation pieuse ou en tant qu'édifice religieux chrétien catholique romain. Il existe d'autres sens bien plus anciens autant phonétiques que faune-éthiques.

Si le clerc ne comprenait pas le mot, il y mettait généralement une terminaison latine ou faisait une fantaisie propre et garantissant l'authenticité du document vis-à-vis de son rédacteur.

Le mot « *mascenciis* » est peut-être mal transcrit ou mal recopié. **La Machine** n'a pas été traduit en « *machinae* » qui aurait été une traduction logique. Le mot « *machina* » était peu utilisé au Moyen Age. Il s'agit donc d'une adaptation ou d'une fantaisie mémorielle du rédacteur ou du commanditaire de l'acte, car le mot choisi peut se lire « masqu... » ou « masch... » voire « mass... », etc.

Le terme « machine » ayant au Moyen Age un **caractère militaire**, voire un sens plus ou moins **démoniaque**, il est à envisager que le clerc ait pris quelques précautions un peu superstitieuses, qui ont toujours un effet « psychologique » pour ne pas dire spirituel, pour éviter un effet démoniaque pouvant nuire à l'acte juridique (le rire est considéré comme démoniaque jusqu'à Rabelais, mais le Démon fait partie de la catholicité, synonyme d'universalité), puisque, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, les actes juridiques étaient considérés comme ayant un caractère sacré et ne pouvaient pas conserver quelque chose de diabolique, ou le moins possible, le Christ et la Bible, et donc Rome, se montrant garant de la propriété privée (ce qui était le cas pour les biens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, placés sous la protection de Rome, dont les archives préservent encore ladite mention).

Ainsi la Machine est le **terme originel** transformé par sa traduction en un **terme original** quelque peu exorcisé pour préserver les propriétés des légataires dudit testament.

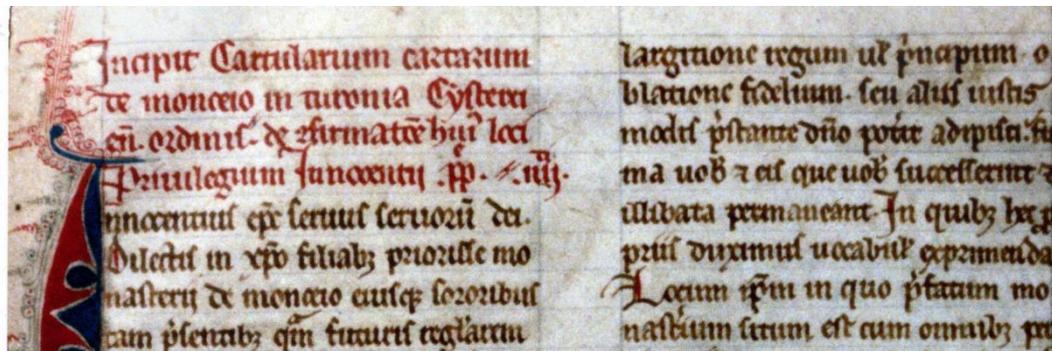
Ce phrasé, "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis*", est effectivement tiré du **cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay** qui est une **œuvre du XIX^e siècle** réalisé par Lucien Merlet et Auguste Moutié (voir 1a et 1b). Pour comprendre l'origine de ce cartulaire et donc de la conservation dudit phrasé, il faut faire un peu de philologie, science annexe de l'Histoire, science du sens et de la paternité des écrits.

Au Moyen Age et à l'Époque Moderne, un cartulaire est un ouvrage, généralement présenté sous la forme d'un **livre** ou d'un **cahier**, en parchemin (XI^e- XV^e siècles) ou en papier (à partir du XVI^e siècle) qui regroupe les copies des **actes juridiques garantissant les propriétés foncières, les rentes, les revenus**, etc., d'un établissement religieux, propriétés et revenus issus généralement de testaments, de donations, de fondations pieuses, d'achats, d'échanges, de ventes, etc.

Ces documents divers regroupés et recopiés dans un cartulaire, étaient rangés dans des liasses dans le « **trésor** » de l'abbaye. Toute maison médiévale comportait un trésor qui était une partie maçonnée, meublée de coffre, de boîtes, etc., souvent construite derrière, en retrait, et spécialement dédiée à la préservation des **titres de propriétés**, notamment pour les protéger des pillards ou des incendies. Ces

documents comportaient la plupart du temps plusieurs copies. Par exemple, dans le cas d'un testament, une copie était faite pour le testamentaire, mais aussi pour chaque bénéficiaire.

Quand il est médiéval, un cartulaire commence généralement par « *Incipit cartularium cartarium de...* », « ici commence le cartulaire des chartes de... ». Sont recopiés en premier dans ce type de document les actes de fondations de l'établissement, les bulles pontificales de confirmation, puis, souvent dans l'ordre chronologique, les actes portant preuves des propriétés de l'établissement.



Commencement du cartulaire authentique du prieuré de Moncé XIII^e siècle

Dans le cas du cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, il ne s'agit pas d'un cartulaire médiéval à proprement parler, mais de la **reconstitution artificielle d'un cartulaire** réalisé par deux érudits, après la Révolution française, dans la première moitié du XIX^e siècle. Il s'agit d'un ouvrage savant de diplomates (on peut aussi dire chartiste), la diplomatique étant une science annexe de l'Histoire qui en a fait maintenant un document de philologie (autre science annexe de l'Histoire) puisque ce cartulaire artificiel a été édité virtuellement sur le NET et que je viens ici d'en présenter la paternité.

C'est un **travail énorme de compilation** où sont regroupés dans un même ouvrage tous les actes anciens de gestion de l'abbaye. Ces actes juridiques ne proviennent pas tous du fonds de l'abbaye aux Archives départementales des Yvelines (cote 45 H 1 à 40), mais aussi de collections privées sauvées des destructions usurpatrices et spoliatrices révolutionnaires. Ainsi le testament dont est tiré le phrasé étudié ici provient d'une déclaration des biens de l'abbaye fournie à la Chambre des Comptes en 1511 et conservée après la destruction de l'abbaye pendant la Révolution par l'un des rédacteurs de ce cartulaire artificiel qui demeure une source historique très originale mais non originelle.

Si cet érudit, en l'occurrence Auguste Moutié, ne l'avait pas sauvée de la destruction ou ne l'avait pas acquise aux enchères ou au marché noir, cette déclaration de 1511, où était recopié le testament de 1190, n'aurait pas été conservée (il l'est encore peut-être dans le fonds que j'ai déjà indiqué). Nous n'aurions pas eu ce qui peut être considéré comme la copie (1190) de la copie (1511) de la copie (1857) de la copie internet (2009) de votre copie et de la mienne (2020) de la première mention du Moulin de la Machine.

b/ La notion de fondation pieuse.

Le principe d'une fondation pieuse est d'**assurer la sauvegarde d'un bien pour la sauvegarde de l'âme des personnes concernées.**

Par exemple, si un seigneur médiéval fait une donation pieuse en faveur d'une abbaye d'une partie de ses biens, le document de la donation prouve :

- qu'il y avait copie de l'acte juridique et que cette copie peut être retrouvée,
- que l'établissement destinataire était légitime à avoir la propriété de la dite donation.
- que le donateur était bien propriétaire du bien,
- qu'il était propriétaire du bien sur lequel était attachée la propriété concédée (rente, parcelle...),
- qu'il laisse une part de son bien (rente sur ses biens, parcelle, etc.) à un établissement dépendant de l'Eglise catholique, afin, par preuve de donation, d'en **garantir la propriété**, non seulement pour l'établissement religieux (le mot religieux signifie originellement essentiellement relire, observer scrupuleusement, regarder avec attention soutenue, relire encore et encore, etc., et n'a aucun rapport avec une quelconque superstition) mais aussi pour lui-même et sa famille et pour ses autres biens.

La donation étant généralement également garantie par les membres de la **famille, femme, enfants**, etc., et par des **témoins**, le document juridique pouvait donc être certifié de plusieurs manières possibles, assurant normalement la sauvegarde de tous, car servant également de chasse aux voleurs.

Ainsi le Moyen Age (droit seigneuriaux, cens, rentes, etc.) offrait juridiquement une complexité de garantie que plus personne ne comprend aujourd'hui, mais qui était, dans une période de guerre et d'invasions barbares (occupations, invasions et incursions normandes, musulmanes, bretonnes, hongroises, germaniques, anglaises, etc.) très efficace. Ce système juridique très complexe a notamment permis, à partir de la fin du XI^e siècle, la restitution des biens d'Eglise après les invasions normandes et l'instauration de la féodalité qui était un système mafieux brutal de soumission et de cooptation de personne à personne qui profita de l'insécurité pour se constituer aux IX^e et X^e siècles.

Ainsi le cartulaire rédigé par Lucien Merlet et Auguste Moutié pourrait permettre aujourd'hui de restituer ses biens à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, dont le pape avait interdit formellement l'appropriation, biens spoliés par quelques criminels « révolutionnaires », mais on sait que tous les prétextes sont bons pour certains incapables, assassins, voleurs... pour commettre leurs forfaits et leur esclavagisme.

Le seigneur noble, mécène financier, guerrier luttant encore contre le vol et le crime, et contre la spoliation de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, protégeant ainsi la veuve (la Louve, Rome...) et l'orphelin (Romulus, fondateur de Rome), est, en la circonstance, le duc de Luynes, M. H. d'ALBERT (c'était hier la saint Albert... 2020), encore mécène en la circonstance.

Les barbares peuvent encore essayer de lutter et de le tuer ?

Ce sont eux qui préservent maintenant le cartulaire...

Et lui, de LUYNES, est déjà décédé...

Tel est chargé... Téléchargez !

Capitiaux ? Capito !

c/ Le testament en question.

Ainsi avant un départ en guerre, en croisade, etc., un seigneur destiné, par son sang, à l'obéissance au roi de France, pour la défense et la sauvegarde du royaume (comprendre en France, celui du Christ), pouvait ainsi protéger décentement sa famille et sa descendance par la protection de ses biens via l'Eglise catholique représentée par un ou plusieurs de ses établissements.

Ce départ pour la croisade en Terre Sainte, est à ce titre très instructif de la complexité et du raffinement des mœurs juridiques de la fin de l'époque romane et des débuts de l'époque gothique du

Moyen Age classique français. Il faut savoir que ce document de 1190, parmi d'autres, ouvre un siècle, celui des cathédrales, seul siècle sans famine de l'Histoire de France : le XIII^e siècle avec Philippe Auguste et Saint Louis. Nous en sommes très loin...

Nous sommes des nains juchés sur des épaules de géants...

Faites un devis et vous vous trouverez tout petits...

vis-à-vis de l'école de Chartres de l'époque.

Les legs du testament d'Adam de Châteaufort étant au consentement de sa femme, le testament garantissait, l'usufruit des biens légués au profit de sa femme durant son existence et durant l'existence de celle-ci. Ce testament était une façon d'assurer sa sécurité pendant son absence ou de pousser sa femme à payer son tueur.

A l'observation scrupuleuse de ce testament de 1190, on constate que d'autres copies que celle conservée avant 1511 dans les archives de l'abbaye, puis à la Chambre des Comptes, devaient peut-être exister avant la Révolution française.

Ont en effet aussi été bénéficiaires des legs, et donc d'une copie, par ce testament :

- *monialibus Bellomeri*, les moniales de *Bellomeri* (établissement religieux féminin à déterminer),
- *Domui pauperum ecclesie Parisiensis*, la maison des pauvres de l'Eglise de Paris,
- *monachis Castri Fortis*, les moines de Châteaufort (moines du prieuré),
- *presbitero ejusdem ecclesie*, au presbytère de la même église (prêtre titulaire de la cure de Châteaufort),
- *ecclesie Beati Christophori*, l'église de Saint-Christophe,
- *presbitero Sanctæ Trinitatis*, le prêtre de la Sainte-Trinité,
- *ad fabricas ecclesie beati Thomæ*, la fabrique de l'église Saint-Thomas (paroissiens élus gérant),
- *ad fabricas ecclesie Manneii*, la fabrique de l'église de Magny (paroissiens élus gérant),
- *presbitero Manerii*, le presbytère de Magny,
- *Garino de Buissum*, Garin de Buisson (personne portant le surnom d'un lieu-dit local),
- *Hugone de Guimberti Villa*, Hugues de Guimbert Ville,
- suit une liste de personnes non recopiées car n'intéressant pas l'abbaye en 1511,
- *monialibus de Gif*, les moniales de Gif (abbaye de Gif),
- *presbitero Capellæ*, le presbytère de la Chapelle (Milon-la-Chapelle),
- *presbitero Mundevillæ*, le presbytère de Mondeville ou Mondreville (?),
- *ad fabricam ecclesie ejusdem villæ*, la fabrique de l'église du même domaine (comprendre paroisse, *villa* étant une subsistance terminologique romaine, mérovingienne et carolingienne),
- *ad Templum*, le Temple (ordre militaire des Templiers),
- *leprosis Castri Fortis*, les lépreux de Châteaufort,
- etc.

La copie recopiée dans le cartulaire artificiel du XIX^e siècle semble cependant la seule conservée. Un extrait aurait pu être préservé dans les archives de la cure de la paroisse de la Chapelle, ce qui n'est pas le cas (série G des archives départementales).

d/ Le bien foncier en question, ce que l'on peut en savoir.

Le bien foncier est actuellement situé sur la commune de Milon-la-Chapelle. Son adresse postale est le 94, rue Port Royal, 78 470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Le bâtiment et sa parcelle sont visibles sur le cadastre ancien dit napoléonien, notamment via le NET des Archives départementales des Yvelines. Le Moulin de la Machine est dessiné sur la carte de Cassini où le lieu-dit La Machine figure.

Nous n'avons pas trouvé, pour l'instant de traces de gestion de ce moulin, précédant la Révolution française et seule la mention étudiée est trouvable sur le NET. Les sources historiques antérieures à la Révolution française manquent pour faire l'histoire du Moulin de la Chapelle, ce qui n'est pas étonnant en ce qui concerne un bien foncier privé. Il faudrait chercher du côté des meuniers (registres paroissiaux, actes notariés...).

Si ce bien, grevé par la rente annuelle d'un muid en 1190, appartenait à partir de la fin du XII^e siècle à un établissement ecclésiastique, nous aurions probablement la trace de sa gestion dans un fonds de la série G ou de la série H aux Archives départementales des Yvelines. On pourrait aussi trouver sa trace dans les fonds des notaires, mais là, il faut des dizaines d'années, voire plus, de dépouillement dans les archives pour seulement en retrouver quelques pièces juridiques.

e/ Les fonds pauvres.

Il n'existe pas de mention du Moulin de la Machine dans l'inventaire des pièces juridiques des établissements ecclésiastiques réguliers (abbayes, prieurés, etc.) de la série H des Archives départementales. Peut-être faudrait-il aussi chercher dans d'autres départements...

Le fonds des pièces juridiques des établissements ecclésiastiques séculiers (cure, fabrique, boîte des trépassés, confréries, etc.) de la série G des archives départementales des Yvelines, ne montre presque rien pour la commune de Milon-la-Chapelle. Le tri aurait-il été un peu féroce ?

Archives départementales des Yvelines Composition du fonds de la commune de Milon-la-Chapelle :

G 796 Accord conclu entre « Rémond de Besset, écuyer, seigneur de Millon et de la Chapelle, demeurant en sa maison seigneuriale dudit Millon », d'une part ; le curé, « Mre Paul Bourniche », et les habitants de la paroisse de la Chapelle-Milon, d'autre part, aux termes duquel R. de Besset, pour exécuter les volontés exprimées par damoiselle Marie Simon, veuve de Fr. De Besset, laquelle avait par testament légué à la cure 800 livres devant être employées à l'acquisition d'héritages produisant 40 livres de rente à charge de fondation, cède à ladite église un héritage d'une valeur supérieure à la rente spécifiée dans le testament, 29 décembre 1697. 1697-1697.

Liasse. - 1 pièce, papier.

3Q52 Dossier de séquestre révolutionnaire **1V 181** États des biens, rentes, dons, legs, revenus fonciers, demandes d'ester en justice, dons de tableaux ou d'objets d'arts par l'Etat, inventaires, conseils de fabriques, conflits avec le curé ou le maire, an XI-1904

Archives nationales : *Composition du fonds de la sous-série G8. Agence générale du clergé*, Paris, Centre Historique du producteur des Archives nationales, 2001, p. 206.

Bibliographie sommaire

GUILHERMY (François, baron de), *Inscriptions de la France. Ancien diocèse de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, coll. « Documents inédits sur l'histoire de France », 1877, p. 364.

LEBEUF (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Librairie de Féchoz et Letouzey, 1883, t. 3, p. 336-338.

MORIZE (L.), *Le canton de Chevreuse. Notes topographiques, Historique du producteurs et archéologiques*, Tours, Deslis frères, 1892, p.101-102, réimpression 1990.

REIFFENBERG (baron Frédéric de), *Le presbytère de Milon-La-Chapelle*, Versailles, Imprimerie Cerf et fils, 1876.

4/ Toponymie, diplomatique, etc., au service de votre réponse

a/ Le toponyme de la Machine, interprétation classique romaine.

La Machine est avant tout un **mot grec** : **μηχανή, michaní, mèchané**. On peut donc affirmer que c'est également un **mot gaulois**, étant donnés les lieux où on le trouve en toponymie, sachant que les Gaulois écrivaient en grec avant la Guerre des Gaules et sachant également que c'est Jules César lui-même qui nous l'indique. L'archéologie est venue confirmer cette vérité.

Quelques notions linguistiques indo-européennes gauloises pourraient être mentionnées, comme *mescó-*, ivre, ou *messus*, jugement, ou *messamobi*, pire... mais il s'agit là d'une étude à part, car il faudrait y faire entrer le mot anglais *miss* et bien d'autres.

En grec, *μηχανή, michaní*, désigne une invention ingénieuse d'où, une machine, un engin, et donc une machine de guerre, une machine de théâtre, un moyen, un expédient. Il désigne aussi la ruse, l'artifice, la machination et aussi le talent d'imaginer, d'inventer, l'habileté.

Ce terme a été repris par les Romains sous la forme de *machina, machinae*, car la noblesse Romaine appréciait beaucoup pour sa propre instruction les enseignements des Grecs ou des esclaves grecs. Beaucoup, comme César, faisaient leurs études en Orient, c'est-à-dire dans le monde grec avant les invasions des barbares d'Asie centrale auxquelles les Grecs essayèrent de résister.

Ex machina : d'une façon imprévue et soudaine (soude haine ?).

Le **nom féminin latin** *machina, machinae*, désigne également une machine, un ouvrage composé avec art, un engin, une plateforme, surtout une plateforme où les esclaves à vendre étaient exposés (de façon NETte), un échafaud, ou un échafaudage de maçon, de peintre. Il désigne aussi une machination, un artifice, un expédient.

La différence et les compléments avec la définition grecque du mot sont notables, mais il est vrai que Rome est à la base une ville de fondation troyenne, c'est-à-dire une ville despotique orientale d'Asie centrale contre laquelle les Grecs ont également essayé de lutter.

Dans la même **famille** nous trouvons en **latin classique** :

- *machinalis, e*, qui a rapport aux machines, à la mécanique.
- *machinamen, inis*, manigance, machination.
- *machinamentum, i*, machine, instrument (notamment de chirurgie), expédient, et désignant au sens figuratif un organe des sens.
- *machinatio, onis*, disposition ingénieuse, mécanisme, machine, engin, machination, artifice, ruse.
- *machinator, oris*, mécanicien, inventeur ou fabricant d'une machine.
- *machinatrix, icis*, celle qui machine.
- *machinor, atus sum, ari*, combiner, imaginer, exécuter quelque chose d'ingénieux, mais aussi machiner, tramer, ourdir.
- *machinosus, a, um*, combiné, machiné.
- *machio, onis*, maçon, celui qui travaille sur un échafaud.

On peut présentement y ajouter un jeu de mot, le célèbre *Maecenas, Mécène*, descendant d'une noble famille étrusque, chevalier romain et ami d'Auguste, protecteur des lettres, et en particulier, de Virgile, d'Horace...

b/ Le toponyme de la Machine, interprétation toponymique *power-flash*.

Ondes, vallons, rides géologiques, recherche ferrugineuse, esclavage, meulière... Machine ?



Dans une lutte absolue face à quelques vérités des rangeantes... Eve ! E'veut encore ?



Colbert, marié à Blois, présentant l'Académie des Sciences au Roi Soleil, notre Sire

Pourriture, syphilis, Robespierre et champignons de Paris... Pignons !

Fronde ? Piège militaire... spiritualité gréco-romaine ?

c/ La fantaisie dramatique, vraiment religieuse, lente et complexe des clercs du XII^e siècle et son art roman.

A partir de l'ère chrétienne, et de tous ses martyrs massacrés, torturés, etc., de leur lutte contre l'esclavagisme, ce mot prit évidemment un sens diabolique, démoniaque.

Ainsi, nous trouvons dans le **dictionnaire Godefroy de latin médiéval** :

- *machier*, couteau, serpette, couperet.
- *machignier meshaignier*, mutiler, estropier, blesser, meurtrir, rendre impotent de quelque membre.
- *machinaige, meschinage, machinance, machinement, machinerie*, machination.
- *machinatif, machineux*, intrigant, *convoiteux*, ambitieux.
- *machineor, machineeur, machineur*, machineur.

La référence aux mâchoires mangeuse d'hommes du **Diable**, du **Malin**, à sa marmite, abondamment représenté dans l'**art roman** durant tout ce Moyen Age classique est ici évidente.

Le terme de toponymie *mascenciis*, qui nous fut transmis du XII^e siècle par un clerc chrétien catholique romain, fait appel, par conjuration et lutte contre l'Ennemi, le Diable, à la racine *masc*, référence au théâtre, mais aussi à la guerre. Ces quatre lettres masc sont généralement suivi dans la culture occidentale d'un u et d'un l : *mascul*...

Il évoque en latin classique mais aussi en français :

- *masculus, a, um*, ou *masculeus*, mâle, masculin, viril, digne d'un mâle.
- *Macula, ae*, ville de Numidie.
- *masculesco, ere*, prendre le sexe masculin d'une plante.
- *masculetum, i*, vigne mâle.
- *masculine*, au masculin.
- *masculus, a, um*, masculin, de mâle.
- etc.

Avec le **de**, prononcé en latin **dé**, le précédant, nous avons là une évocation quelque peu esclavagiste d'émasculatation et une référence à l'agriculture de l'époque, de ses bœufs et de ses veaux...

Parigoths, tête de veaux ! de vaut ?

L'adaptation latine de toponymie du mot Machine en *de Mascenciis*, est ainsi une évocation à la cause cléricale, ecclésiastique et au célibat des prêtres et à leur abstinence qui sont des inventions de l'Eglise catholique romaine du XII^e siècle.

Celui qui a écrit *de Mascenciis* savait probablement à quoi s'en tenir et a ainsi, par fantaisie, peut-être un peu désespéré, passé le message, d'autant que la terminaison *-enciis*, très proche d'une terminaison extrêmement utilisée à l'époque, *-ensis* nous donne une référence à cette forme adjectivale d'un toponyme : *Turonum, urbs Turonensis*, Tours, ville Tourangelle.

Le *-en*, se prononçant, aine, haine, -enne (qui signifie notamment en toponymie au travers, ou humidité passant au travers) est suivi d'un *c*, le croissant qui peut se prononcer autant ss que k, voire que ts.

Le double *ii*, qui fait référence à un y, ajoute à cette fantaisie quelque peu cruelle, surtout terminée par le S du serpent.

La même fantaisie se retrouve également dans le double *ll* curieux de *mollendino*, mais, quand l'on sait que le moulin est le symbole du Christ et de la nouvelle Alliance, Rome prend une tout autre tournure... en ce XII^e siècle à la suite des réformes grégoriennes.

Le phrasé "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis*" commence alors à nous plonger vraiment dans l'Histoire européenne chrétienne catholique romaine, sa culture gréco-romaine, et ses rêves passés d'Empire romain esclavagiste avec ses tanneries, ses émasculations, ses camps de travaux forcés, etc.

Le même constat peut se faire avec la Chapelle, *Capellæ*, mais aussi Chevreuse, et leurs chèvres passées. Tout un monde s'ouvre alors, un gouffre énorme, monstrueux... de connaissances infinies, tout près de Saint-Rémy-lès-Chevreuse...

c/ Le domaine royal, l'Eglise et les biens fonciers, gestion temporelle et spirituelle si complexe qu'elle en est aujourd'hui obscurcie.

La gestion des biens fonciers était **beaucoup plus complexe au Moyen Age** qu'aujourd'hui. Elle dépendait d'au moins quatre autorités se tempérant les unes les autres : le roi, la noblesse, le clergé et le tiers état. Ce dernier état désignait la paysannerie, et accessoirement les artisans, sachant que les paysans le sont. La bourgeoisie n'intervient vraiment qu'à partir du milieu du XIII^e siècle, mais à Paris... la chose posait déjà problème pour le roi contemporain de ce testament, Philippe Auguste.

Nous ne pouvons pas dire actuellement, au regard des données historiques connues des archives préservées, comment était géré le Moulin de la Machine et qui en étaient le ou les propriétaires. Généralement à la fin du XII^e siècle, les moulins peuvent être banaux, c'est-à-dire seigneuriaux. Cette vision est simpliste car un seigneur peut être un prieuré, une abbaye, une collégiale, le roi, ou un noble feudataire, etc. De plus, un bien foncier était souvent grevé de rentes, de charges et d'impôts, le plus souvent en nature au XII^e siècle, ce qui complique l'appréciation de la situation.

Le testament de 1190 nous indique qu'**Adam du Châteaufort** percevait, avant son décès, une rente en nature d'un muid de la production annuelle de ce moulin, mais surtout que cette rente était fonctionnelle, c'est-à-dire que le moulin l'était et était notamment sous sa surveillance. Ce **guerrier franc** possédait-il plus que cette rente sur ce moulin ? On ne peut pas répondre puisque la copie du testament est incomplète, le copiste de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, ayant négligé des héritiers privés qui ne concernaient pas (ou plus) la gestion des biens de l'abbaye en 1511.

La **construction de cette machine**, de ce moulin à eau, était forcément un gros investissement au Moyen Age. Cet investissement ne pouvait se faire que par le roi, son autorisation et/ou celle de l'Eglise, soit à travers un vassal feudataire, ou par un établissement religieux également suzerain et vassal, dépendant directement ou non de Rome.

En 1190, la construction, ou reconstruction, de ce moulin était sans doute assez neuve. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il y a un **renouveau économique** à la fin du XII^e siècle (multiplication des actes écrits), car les Anglais et leurs alliés sont chassés (problème français récurrent) et que les grands feudataires sont matés (idem). Ce renouveau est démontré par la naissance du style épuré gothique primitif datant de cette époque (et volé par Harry Potter) et né à Saint-Denis. Les plus anciennes traces de maçonnerie que j'ai pu trouver dans cette architecture agricole des moulins, des porteries, des portes, etc. datent généralement de cette époque (voir photo de fin).



Cathédrale de Bourges. Wouah ! Joie ! Joue à...

5/ L'atroce merveille et fantastique profondeur infinie de la réponse

a/ La notion de Machine, Mets Chine, Mesquine, Masque-in, en grande sémantique indo-européenne brièvement abordée... sans parler de l'âme H –een ! Allo ?

Il est possible d'aller linguistiquement très loin et de continuer cette enquête avec des notions comme « mécanique », « Messin », « mesquine », « Machennes », « Machen », « ma hache y ne...), etc.

Géologiquement, il évoque l'altération des calcaires, leur pourriture et leur mâchage en profondeur, leur transformation en **argile à meulière**s, et le moulage dans leur gangue des moellons si caractéristiques de l'Hurepoix et de ses pavillons de banlieue.

L'Histoire peut aussi entrer dans les histoires et évoquer le monde gréco-romain : Aristophane et ses machines de Théâtre et *Deus ex machina*, la machinerie des arènes de l'Empire romain, les engins militaires, les catapultes, les scorpions, les forts, les routes, les camps d'esclaves, les marchands d'esclaves, les échafauds des maçons, les machines hydrauliques, les marais salants, etc.

Le toponyme du Moulin de la Machine évoque toute la nature humaine et son ingéniosité, parfois diabolique. Elle évoque son appétit insatiable et sa dévoration tyrannique de l'environnement et même l'engloutissement de son propre monde par lui-même ou par des machines encore plus puissantes. Son caractère hydraulique masque un caractère militaire et esclavagiste. Il évoque le jet de pierres que l'on peut aussi trouver à **la Caboulerie** sur la même commune.

On peut y voir une défense de la ville de Paris, comme le faisait **Châteaufort** au nord et le **Château de la Madeleine** ou le **château de Chevincourt** au sud.

A partir de ce qu'il évoque, l'orthographe de **Rhodon** peut s'offrir quelques fantaisies : R'odons, Rôt don, Rodons, Ro(che)rdon, R'eaux dons, etc. pour évoquer des sources et des résurgences.

La recherche autour du phrasé et des toponymes associés peut vraiment nous emmener très loin.

b/ Le toponyme de la Machine dans une perspective régionale : Huisseau-sur-Mauves...

Il nous faut distinguer parmi les toponymes les Machines, ceux qui sont récents, généralement datant du XVII^e ou du XVIII^e siècle et les toponymes qui semblent bien plus anciens comme celui du Moulin de la Machine. Une enquête précise serait à faire pour chacun d'eux.

Dans le département des **Yvelines** (78) :

- **Le Moulin de la Machine**, sur la commune de **Milon-la-Chapelle**, présentement étudié, et dont la situation historique et géographique a déjà été quelque peu expliquée dans les paragraphes précédents.

- **La Machine de Marly**, sur la commune de **Bougival**, construite à la fin du XVII^e siècle, sur les ordres de Louis XIV pour alimenter en eau le château de Marly et le parc de Versailles (https://fr.wikipedia.org/wiki/Machine_de_Marly). Ce toponyme est récent.

Dans le département d'**Eure-et-Loir** (28) :

- **La Machine**, sur la commune de **Crécy-Couvé**, dans l'ancien diocèse de Chartres, désigne une machine hydraulique construite au milieu du XVIII^e siècle pour la marquise de Pompadour par M. de Buffon pour le château de Crécy (<http://www.crecy-couve.fr/historique/historique-des-sites-principaux/31-la-machine-hydraulique/>). Cette machine se situe, comme le Moulin de la Machine étudié ici, sur la limite des alluvions récentes d'une rivière, la Blaise. L'endroit se trouve, à la sortie sud-ouest de Dreux, non loin de la grande route reliant Dreux à Nogent-le-Rotrou, approximativement entre deux grandes routes venant de Normandie et reliant Verneuil-sur-Acre à Chartres à l'Ouest d'une part, et Dreux à Chartres d'autre part à l'Est. Ce toponyme semble récent.

Dans le département du **Loiret** (45) :

- **La Machine**, sur la commune de **Huisseau-sur-Mauve**, dans l'ancien diocèse d'Orléans, commune que je connais assez bien pour avoir fait une enquête sur place pour la commune de Huisseau-sur-Cosson. On peut remarquer qu'il s'agit d'un très ancien terroir néolithique et de l'âge du bronze, avec une partie totalement décapée par l'agriculture primitive (élevage de moutons...) comme on peut aussi le constater à la Réserve naturelle de la Grande Pierre à Marolles en Loiret-et-Cher. Le site

Dans le département du **Cher** (18) :

- **Les Machines**, sur la commune de **Neuvy-sur-Barangeon**, est une parcelle forestière de Sologne située au sud de Neuvy-sur-Barangeon, bourg situé entre deux grandes voies romaines reliant d'une part Bourges à Orléans par Salbris et Vierzon et d'autre part Bourges à Sens par Gien et Argent-sur-Sauldre. Neuvy-sur-Barangeon est situé sur une route importante d'Orléans à Bourges, via Salbris et Allogny, mais aussi sur une route secondaire reliant Vierzon à la Loire par la Chapelle-d'Angillon. Nous trouvons auprès du site les toponymes suivants : le ruisseau de Coucy, le ruisseau de la Noue Fourchue, la rivière du Barangeon, Chavanon, la Betterie, les Places, la Fontaine, le Pilori, la Tertre aux Loups, ainsi que quelques toponymes militaires Toury, la Boulasse (déjà rencontré comme engin militaire de jets)...

Dans le département de la **Vienne** (86) :

- **La Grande Machine** et **La Machine**, sur la commune de **Coussay-les-Bois**, dans l'ancien diocèse de Poitiers, sont situés près de la frontière avec la Touraine, sur la route reliant Châtelleraut à la Roche-Posay, puis Tournon-Saint-Martin ou Preuilly-sur-Claise. Le premier se trouve au sud et près d'un coude de cette route. Le second est situé sur un sommet au sud du chef-lieu de la commune. Cela semble être un paramétrage militaire.

- **La Machine**, sur la commune de **Sénillé-Saint-Sauveur**, se situe au sud sur la même route, entre Châtelleraut et la Roche-Posay, au nord-ouest du chef-lieu de la commune. Une distance similaire semble séparer ce toponyme de celui de la Grande Machine, et la Grande Machine de la Machine de Coussay-les-Bois. Cela ne semble pas un hasard, mais paraît bien un dispositif de surveillance militaire de cette route par le sud.

- **La Machine**, sur la commune de **Chenevelles**, se situe au sud-ouest de Pleumartin, non loin de l'entrée de la Forêt du même nom, auprès et au nord de la route reliant la Roche-Posay à Poitiers, via Archigny et Bonneuil-Matours. Il n'est pas étonnant après tous ces constats de trouver auprès de celui-ci les toponymes : la Bouletrie, les Bouchaux, les Piraudeaux...

La conclusion est que lorsque le toponyme est récent, il désigne un engin hydraulique, et quand il est ancien, il semble désigner un ancien emplacement de machine, soit militaire, pièce d'artillerie de jet, ou endroit menacé par un tel dispositif, comme un camp de prisonniers.

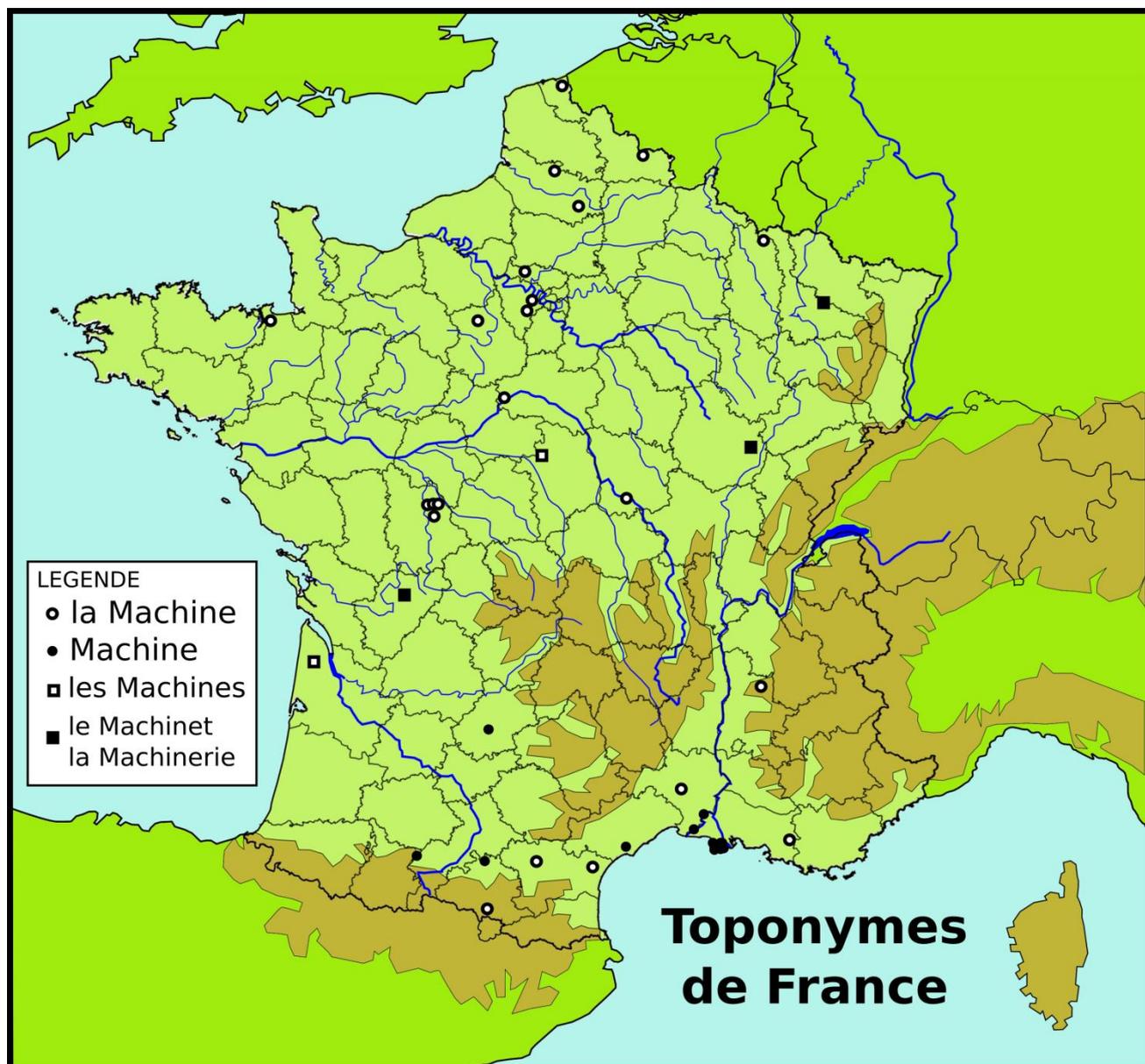
Le Moulin de la Machine entre ainsi dans les deux définitions : **engin hydraulique** médiéval ou romain et **engin militaire** de défense de la vallée du Rhodon. On peut également penser y voir la présence de la surveillance d'un **camp de prisonniers** et donc aussi une machine, un échafaud, une plateforme de présentation et de vente d'esclaves.

c/ En France, jusqu'aux Saintes-Maries-de-la-Mer...

Cette enquête peut se poursuivre sur le territoire français avec dans la moitié nord :

- le Canal de la Grande Machine, sur la commune des Moères (59 ; Nord).
- La Machine, sur la commune de Houdain-lez-Bavay (59 ; Nord).
- La Machine, sur la commune de Ferrière-la-Grande (59 ; Nord).
- La Machine, sur la commune de Halloy (62 ; Pas-de-Calais).
- La Machine, sur la commune de Chaulnes (80 ; Somme).
- La Machine, sur la commune de Longuyon (54 ; Meurthe-et-Moselle).

- La Machinerie, sur la commune de Chambrey (57 ; Moselle).
- La Machine, sur la commune de Chavençon (60 ; Oise).
- La Machine, sur la commune de la Fresnais (35 ; Ile-et-Villaine).
- La Petite Machine, sur la commune de **la Machine** (58 ; Nièvre).
- La Machinerie, sur la commune de Charmes (21 ; Côte-d'Or).



Et dans la moitié sud :

- Le Machinet, sur la commune de Cellefrouin (16 ; Charente).
- Taillis de Machinet, sur la commune de la Tâche (16 ; Charente).
- Les Machines et les Landes des Machines, sur la commune de Saint-Laurent-Médoc (33 ; Gironde).
- Maison Forestière du Cousteau de la Machine, sur la commune de Lège-Cap-Ferret (33 ; Gironde).
- Machine Serre, sur la commune de Cras (46 ; Lot).
- Ruisseau de la Machine, sur la commune de Thermes-Magnoac (65 ; Hautes-Pyrénées).
- Machine, sur la commune de Saverdun (09 ; Ariège).
- La Machine, sur la commune de Siguer (09 ; Ariège).
- La Machine, sur la commune de Narbonne (11 ; Aude).
- La Machine, sur la commune de Sainte-Eulalie (11 ; Aude).
- Machine de Mondou, sur la commune de Florensac (34 ; Hérault).
- Clos de la Machine, sur la commune de Fourques (30 ; Gard).

- La Machine Fixe, sur la commune de Brignon (30 ; Gard).
- Col de la Machine, sur la commune de Bouvante (26 ; Drôme).
- Vallat de Machine, sur la commune de Trets (synonyme de jets) (13 ; Bouches-du-Rhône).
- La Machine de Saint-Genest, sur la commune d'Arles (13 ; Bouches-du-Rhône).
- Machine de l'Esquineau, sur la commune d'Arles (13 ; Bouches-du-Rhône).
- Machine des Réservoirs, sur la commune d'Arles (13 ; Bouches-du-Rhône).
- Jeu de la Machine, sur la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- Machine du Grau d'Enfer, sur la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- Machine du Petit Rascaillan, sur la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- Machine du Vaisseau, sur la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- Machine du Vieux Rhône, sur la commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- Machine des Saintes-Maries, sur la commune de Saintes-Maries-de-la-Mer (13 ; Bouches-du-Rhône).

Conclusion

Monsieur **Auguste Moutié**, l'un des rédacteurs du cartulaire de l'abbaye Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, dans lequel il intégra, issu de son propre fonds, le phrasé étudié ici, "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis*" nous indique dans son ouvrage, **Chevreuse, recherches historiques, archéologiques et généalogiques, première partie châteltenie, baronnie, duché**, édité au sein des *Mémoires et documents publiés par la Société Archéologique de Rambouillet, Tome deuxième, 1873-1874* (Rambouillet, librairie de Raynal, 1874), au chapitre XIII, page 347, portant sur la paroisse de Milon-la-Chapelle, que : « Vers la fin du douzième siècle, Adam, seigneur de Châteaufort, légua par son testament, au prêtre de la Chapelle, de *Capella*, un muid de blé (la nature de la production n'est, en fait, pas indiqué) sur le moulin de *Mascencies*, dans lequel, surtout si l'on doit lire *Masceneiis*, on peut reconnaître le moulin actuel de la Machine, dans la paroisse de Milon, et l'ancienne dénomination du bois aux *Mechines*, désigné dans l'aveu de la châteltenie de Chevreuse fait en 1280. »

Référence :

<https://books.google.fr/books?id=QDdMAAAAMAAJ&pg=PA347&dq=masceneiis&hl=fr&sa#v=onepage&q=masceneiis&f=false>).

Après étude approfondie, je partage l'opinion de monsieur Auguste Moutié, à propos de la localisation du Moulin de la Machine, sur la commune actuelle de Milon-la-Chapelle, indiqué dans la toponymie médiévale *in mollendino de Mascenciis*, et son opinion sur l'hypothèse d'une orthographe *Masceneiis* originelle possible.

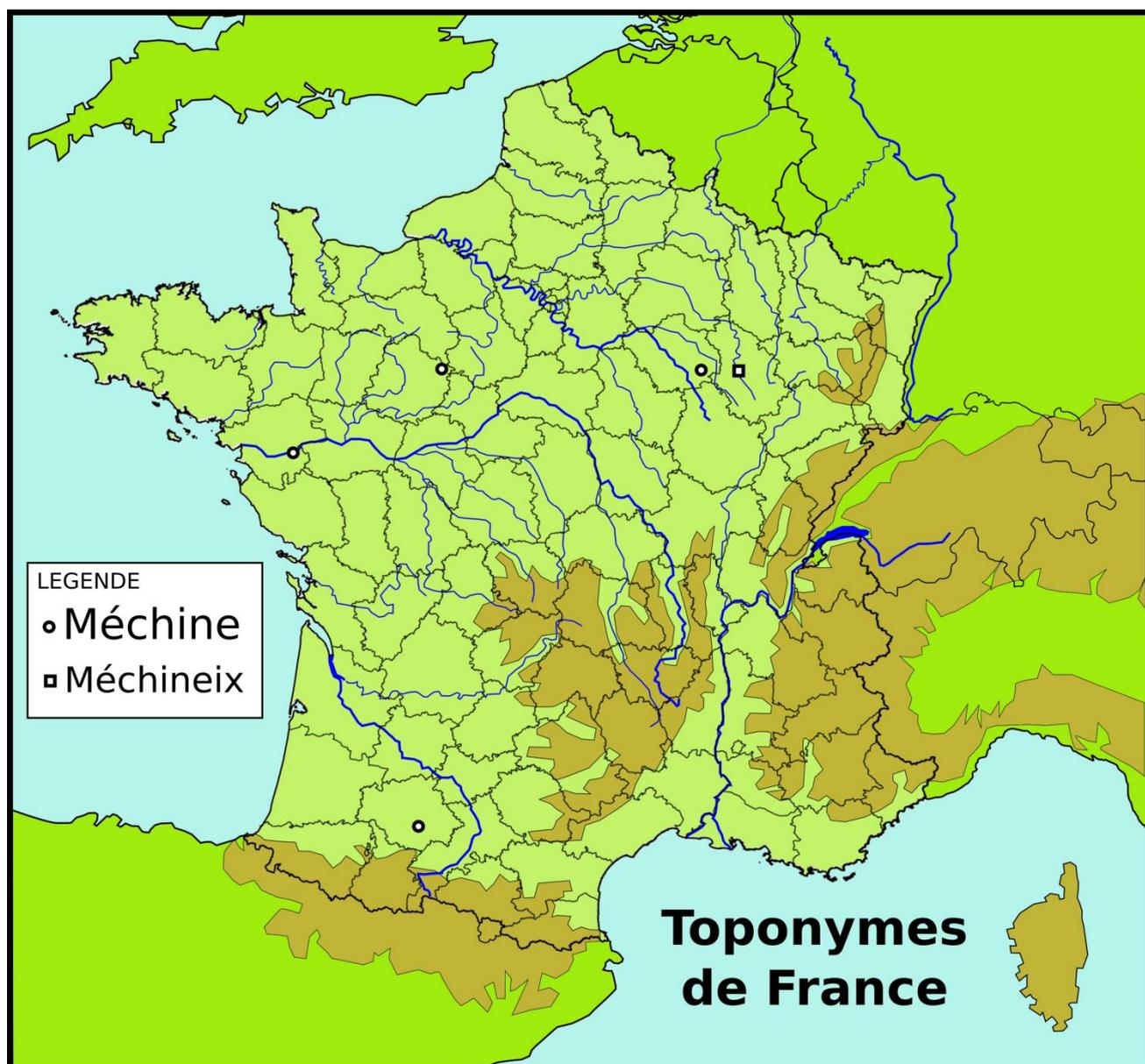
La terminaison *eiis* est d'ailleurs assez indicative en latin classique et se réfère à la racine de la famille du verbe *eiecio, ejeicio, ejeciere*, jeter hors, chasser de... qui peut se rapporter aux machines de jets. Elle se réfère également à un terme très utilisé dans les documents juridiques médiévaux *eius, ejus*, génitif de *is*, lui, celui-ci, comme valeur augmentative, qui nous montre que le clerc a fait un choix de lettré dans l'adaptation latine médiévale du toponyme du Moulin de la Machine.

Même avec une terminaison *ciis*, un clin d'œil semble possible avec le verbe *cio*, *ciere*, mettre en mouvement, donner le branle à, provoquer, produire, exciter, mais aussi faire sortir des sons, en produire, telle une machine. *Mascenciis* ou *Masceneiis*, tout en réflexion religieuse...

L'adaptation latine médiévale de ce toponyme est donc vraiment liée à son époque comme nous avons déjà pu le découvrir.

Le toponyme désigne effectivement **une machine, un engin**, soit **hydraulique**, soit **militaire**, comme **engin de jet**. Il peut aussi désigner une **plateforme de vente d'esclaves**. Selon la configuration du terrain et les toponymes voisins, nous devons retenir ces trois interprétations comme des interprétations possibles. Le toponyme est romain, voire même gaulois, c'est-à-dire de langue gréco-celte, voire gréco-romaine. Il peut être protohistorique, voire plus ancien. Auguste Moutié nous indique qu'on le trouve aussi sous une forme plus grecque que romaine : *mechines* en 1280.

Le toponyme **Méchine**, plus proche du gaulois et du grec, qui semble incontestablement un synonyme de Machine, ainsi que celui de **Méchineix**, qui semble se rapporter à une machine hydraulique, paraissent confirmer notre interprétation.



- **Méchineix**, et la **Chapelle de Méchineix**, sur la commune de Riaucourt (52 ; Haute-Marne), et les toponymes associés du **Bois de Méchineix**, et de la **Source de Méchineix** sur la commune de **Treix** (52 ; Haute-Marne), de la **Croix de Méchineix**, sur la commune de **Darmannes** (52 ; Haute-Marne), non loin de Chaumont-sur-Marne, fait référence à un petit vallon, sa source sans doute sacrée, et peut-être à un dispositif de captage des eaux dans un petit vallon adjacent à la Marne, dans une zone qui semble assez sèche, petit vallon, trait d'eau, raie d'eau, indiqué par le toponyme Treix. Peut-on imaginer au Moulin de la Machine, un dispositif hydraulique pour alimenter en eau le plateau ?

- **Belle Méchine**, sur la commune de **Bligny** (10 ; Aube), dont le nom de chef-lieu de commune, signifie entre autres sens : guerre ou clairière brûlée ou brûlée par la guerre ou clairière brûlée, avec une référence à la limite, la frontière, la ligne.

- **La Borde Méchine**, sur la commune de **Théligny** (72 ; Sarthe), fait référence également à une ligne frontalière, celle séparant l'ancien diocèse de Chartres de l'ancien diocèse du Mans. L'orthogonalité d'une construction est évoquée dans le nom du chef-lieu de la commune.

- **La Méchine**, sur la commune d'**Auterive** (32 ; Gers) se situe près d'Auch sur une route descendant des Pyrénées.

- **Le Bois Méchine** et le **Moulin du Bois Méchine** (ancien moulin à vent situés sur le coteau de la Loire), à la **Chapelle-Basse-Mer**, sur la commune de Divatte-sur-Loire (44 ; Loire-Atlantique) se rapporte très étrangement au toponyme du Moulin de la Machine, à la Chapelle. On trouve non loin les toponymes des Hautes Rivières, de la Plaise, de la Fosse aux Loups, et le toponyme militaire de la Barre.

Ainsi le phrasé "*presbitero Capellæ unum modium annonæ annuatim in mollendino de Mascenciis*" mentionnant le Moulin de la Machine, sur l'ancienne paroisse de la Chapelle, est bien authentique et plein d'enseignement sur la connaissance du terroir local rural, de son histoire et de sa géographie.

Son étude nous mène notamment jusqu'à Huisseau-sur-Mauve, Neuvy-sur-Barangeon, la frontière entre le Poitou et la Touraine, etc., jusqu'aux Saintes-Maries-de-la-Mer...

A travers la philologie il évoque la Révolution française, la destruction du patrimoine de notre pays et les tentatives de sa sauvegarde par de nobles individus, des érudits ou des curieux au début du XIX^e siècle.

A travers la diplomatique, il évoque bien la fin du XII^e siècle, la transition entre l'art roman et l'art gothique, la grande science écrite et spirituelle des clercs, les réformes de l'Eglise à cette époque, la croisade du roi Philippe Auguste en 1190 qui en fut à l'origine par le testament d'un seigneur local, les transformations et améliorations de l'agriculture aux temps des cathédrales, les préoccupations temporelles du siècle, le Jugement Dernier, la complexité du droit médiéval, ses principes de sauvegarde, etc.

Le toponyme va encore plus loin en évoquant l'origine gréco-romaine de la Machine, les anciennes nations gauloises des *Parisii* et des *Carnutes*, et le triage du bétail et des esclaves en leurs frontières. Il évoque aussi l'Empire romain et ses frontières internes, la défense de Lutèce, mais aussi l'esclavagisme et la naissance du christianisme.

Les références à la Louve, Rome, et aux Loups, ses Romains, y sont présentes, même dans d'autres toponymes voisins. Les références aux tréteaux, à la Chèvre, à travers la Chapelle, Chevreuse, etc., et au diable puant, représenté souvent en bouc, sont également présentes, sur ces coteaux d'argile à meulières. Les références à Jésus Christ qui fut présenté, sur la Machine devant la foule, par Pilate, et à Marie, Notre-Dame de Milon-la-Chapelle, sont aussi présentes, un moulin faisant référence, au Moyen Age, à la Nouvelle Alliance. On pourrait même y voir le X X X d'incroyables talents...

Un vrai topo à propos de la veuve et de l'orphelin...

Rome, Romulus et l'Empire toujours ceint.

Jules César, sa guerre et l'Histoire.

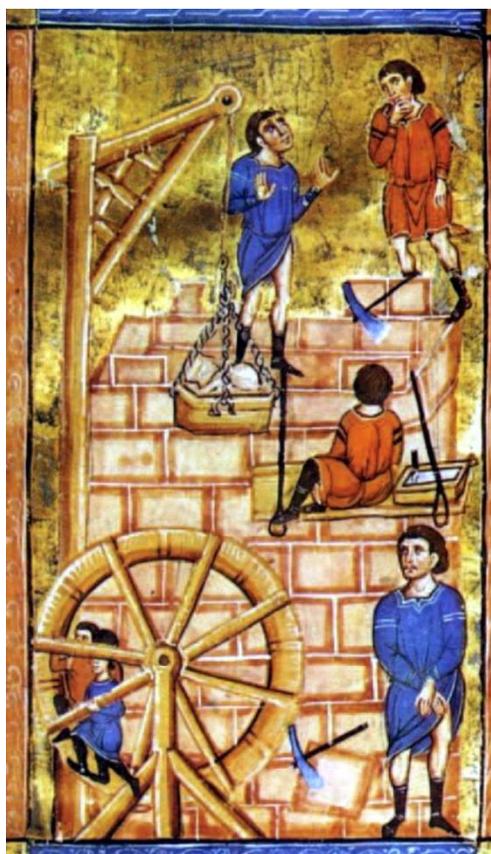
La Vierge Marie et J.-C.

Lutte est-ce ?

+++

Document à dess(e)in du samedi 21 novembre 2020, jour de la Présentation de Marie

Nicolas Huron, historien en milieu rural et parfois sur *patrimoine-rural.com*



Enluminure du Moyen Age classique.



Exemple architectural d'un moulin de la fin du XII^e siècle (vers 1190).

Porte d'entrée haute du **moulin de Limeray** (37 ; Indre-et-Loire).

Fenêtre ?

Windowss ?